CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4ème/IV-03

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

AIDE A L'ASSAINISSEMENT DES TERRES

———

En période de forte pluviométrie, les sols sont dans l'incapacité d'absorber les excédents d'eau. Ces excédents, s'ils ne sont pas évacués, sont à l'origine de l'asphyxie des racines et de la dégradation de la structure du sol.

Le rôle des fossés est d'évacuer les eaux de surface que le sol ne peut absorber. Ils collectent les eaux de ruissellement et se déversent dans les ruisseaux.

Les travaux d'assainissement des terres agricoles consistent principalement en curage et nettoyage de fossés (à l'exclusion des ruisseaux) afin de faciliter l'écoulement des eaux. Les territoires concernés sont communaux, voire intercommunaux, suivant l'emprise des émissaires concernés.

Dans la mesure du possible ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée soit par les communes, soit par les associations foncières, sont réalisés de l'aval vers l'amont.

Au titre de la programmation 2011, je vous propose d'intervenir sur le Syndicat Intercommunal de VERDUN/SAVENES/AUCAMVILLE ainsi que sur l'Association Foncière de BIOULE sur la base d'un programme de travaux de 51 217 € figurant en annexe.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l’avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l’avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte, au titre de 2011 les autorisations de programme suivantes :

- 23 323 € pour le Syndicat Intercommunal de Verdun/Savenes/Aucamville avec un échéancier de crédits de 13 323 € en 2011 et 10 000 € en 2012 ;

- 3 290 € pour l'Association Foncière de Bioule ;

- Ratifie les crédits de paiement suivants :

- 13 323 € sur l'article 2041417, sous-fonction 928 ;

- 3 290 € sur l'article 20428, sous-fonction 928.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

A N N E X E

CG 11/4ème/IV-03annexe

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2011

———

ASSAINISSEMENT DES TERRES AGRICOLES

———

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
MAITRE D'OUVRAGE	**NATURE DES TRAVAUX**	**DEPENSES SUBVENTION-NABLES 2011**	**TAUX**	**MONTANT**
AIDES AUX COMMUNES				
SYNDICAT INTERCOM-MUNAL DE VERDUN/ SAVENES/AUCAMVILLE	Curage de fossés	45 733 €	51 %	23 323 €
T O T A L ……		**45 733 €**		**23 323 €**
AIDES AUX ASSOCIATIONS FONCIERES				
ASSOCIATION FONCIERE DE BIOULE	Curage de fossés	5 484 €	60 %	3 290 €
T O T A L ……		**5 484 €**		**3 290 €**
TOTAL GENERAL ……..		**51 217 €**		**26 613 €**

Le Président,